



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2019

C.C.A.S. DE BEUVRAGES

Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du budget 2019
 - ▶ 2 La section de fonctionnement
 - ▶ 3 La section d'investissement
 - ▶ 4 Les données synthétiques du Budget 2019
 - ▶ 5 Conclusion
-

1 - Le cadre général du budget 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Madame la Présidente du CCAS est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses

inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2019 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

1-2 Le budget primitif 2019 du CCAS de Beuvrages :

Le budget primitif 2019 a été voté le 4 avril 2019 par le conseil d'administration du CCAS. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire acté par la délibération 2019 02 02 du 21 février 2019. Il reprend les résultats de l'année 2018 par suite de l'adoption du compte administratif 2018 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement 2018 en date du 04 avril 2019 (délibérations 2019 04 02 et 2019 04 02 bis). Il respecte les grands principes budgétaires et la réglementation en vigueur.

Il est consultable sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de ;

- maîtriser les dépenses de fonctionnement par la recherche constante d'économies tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus et en privilégiant l'accompagnement financier ou humain des usagers du CCAS,
- d'atténuer l'impact des baisses de subventions, notamment celle du département concernant la référence du RSA.

Globalement, le budget primitif 2019 du CCAS est équilibré à hauteur de 316 000 €, pour la section de fonctionnement et de 28 740,83 € pour la section d'investissement ce qui représente un budget global de 344 740,83 € ; il est en hausse de 7,3 % par rapport à celui de 2018.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

2 - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2018 qui s'élève à 57 783,98 € (soit 18 % des recettes de fonctionnement), elles peuvent être regroupées en 2 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **Des produits des services** (chapitre 70), pour 2 % des recettes ; il s'agit de la part des concessions funéraires revenant au CCAS et de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors),

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 80 % de ces recettes (chapitre 74),

Les dotations ou subventions reçues proviennent des financeurs suivants ;

- Tout d'abord, le département verse une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi « financement référence RSA »,
- Puis, l'Etat et les bailleurs sociaux participent dans le cadre de la politique de la Ville et notamment, l'action « chantier éducatif » portée par le CCAS,
- Enfin, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 229 462,02 € ; Elle représente pour 2019, 72,6 % des recettes totales et 91 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74).

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** pour 25 % des dépenses de fonctionnement, achats de matériel, et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Les charges de fonctionnement de la structure ; non significatives et essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure, il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,
- Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; Les événements destinés aux personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant.

► **Des charges de personnel et frais assimilés** pour 55 % des dépenses, représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

Il est à noter une sensible augmentation due au remplacement pour cause de congé maternité d'un de nos agents durant 8 mois.

► **Les autres charges de gestion courante** (D65), pour 17 %.

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- Les chèques d'accompagnement personnalisé Energie (renouvelés pour 2019 et évalués un an après sa mise en place en juin),
- Les aides aux services et transport.

Enfin, le BP 2019 prévoit également des dépenses d'importance moindre ;

► **Des charges exceptionnelles** (D67), en prévision d'annulations possibles de titres de l'exercice antérieur (par exemple, reversement de subvention reçue),

► **Des amortissements** de l'exercice 2019, pour 5 100 €, soit 2% des dépenses de fonctionnement, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2018 et n'est concernée que par quelques dépenses de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel.

3-1 Les recettes d'investissement :

Outre le résultat d'investissement reporté 2018 qui s'élève à 23 440,83 € (soit 81,16 % des recettes d'investissement), elles sont constituées exclusivement ;

- ▶ **Des amortissements** de l'exercice 2019, pour 5 100 €, soit 17,74 % des recettes d'investissement,
- ▶ **D'une cession immobilière** au Département, délibérée en Conseil d'administration du 11 octobre 2018, concernant la parcelle A n°794.

3-2 Les dépenses d'investissement :

Outres les reports de l'exercice 2018 pour 242 €, elles sont composées que de 2 chapitres ;

- ▶ **Les immobilisations incorporelles** (D20), représentant principalement des acquisitions de logiciels,
- ▶ **Les immobilisations corporelles** (D21), représentant des dépenses de matériel, notamment informatique et de mobilier pour le CCAS.

4 - Les données synthétiques du Budget 2019

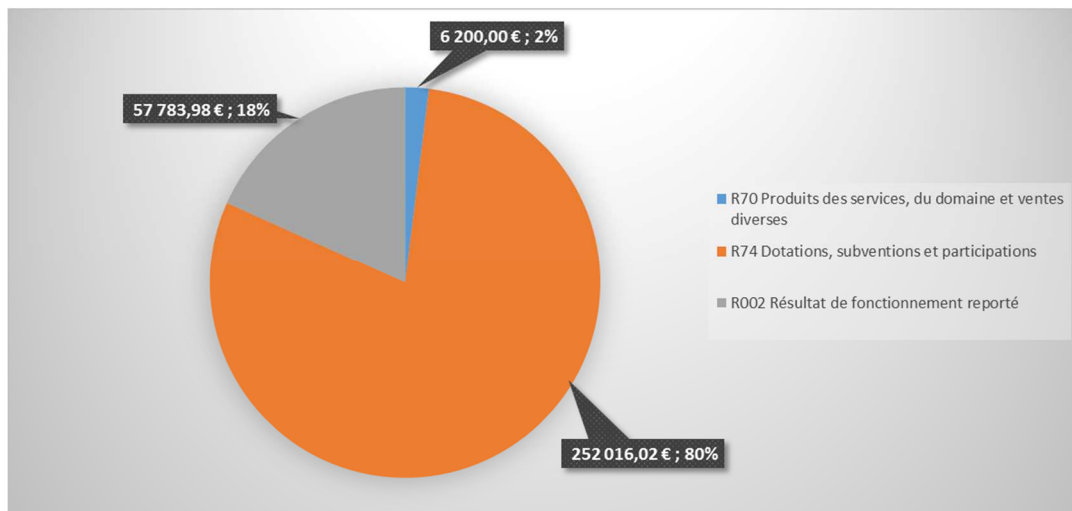
Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2019

Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2018	Pour information CA 2018	Propositions BP 2019
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 007,88 €	8 328,69 €	6 200,00 €
R74	Dotations, subventions et participations	258 151,00 €	273 276,74 €	252 016,02 €
R75	Autres produits de gestion courante	- €	93,34 €	- €
R77	Produits exceptionnels	- €	1 260,00 €	- €
		261 158,88 €	282 958,77 €	258 216,02 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	29 341,12 €	29 341,12 €	57 783,98 €
		Σ 290 500,00 €	312 299,89 €	316 000,00 €

Evolution des recettes de fonctionnement de BP 2018 à BP 2019 hors résultat reporté /- 1,13 %

Résultat de fonctionnement 2018	57 783,98 €
--	--------------------

Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2019

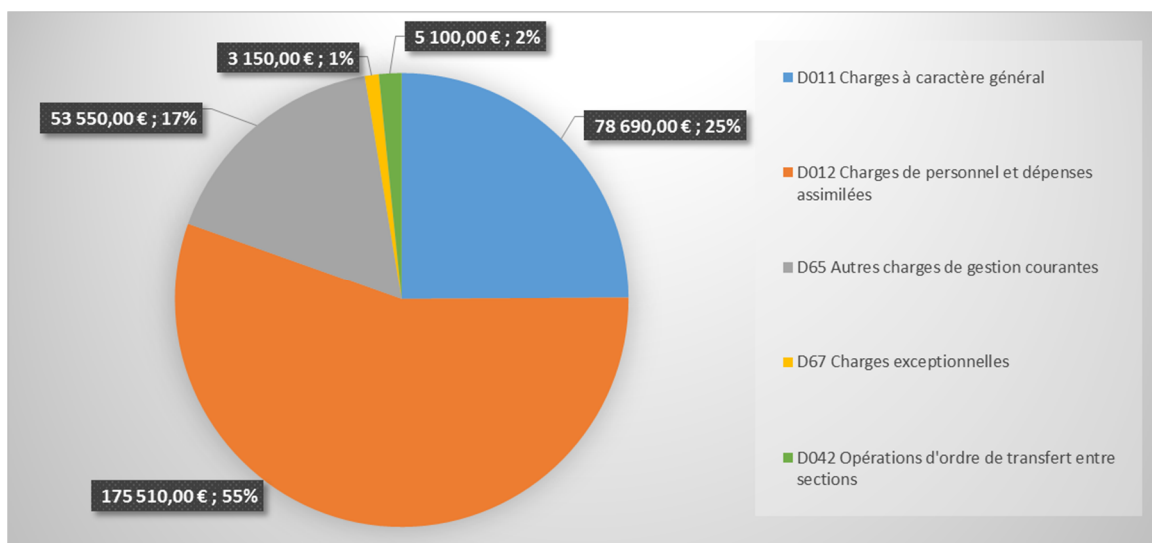


Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2019

Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2018	Pour information CA 2018	Propositions BP 2019
D011	Charges à caractère général	73 500,00 €	59 412,96 €	78 690,00 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	160 725,00 €	153 035,71 €	175 510,00 €
D65	Autres charges de gestion courantes	50 500,00 €	37 142,24 €	53 550,00 €
D67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	1 100,00 €	3 150,00 €
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	- €
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 775,00 €	3 825,00 €	5 100,00 €
Σ		290 500,00 €	254 515,91 €	316 000,00 €

Evolution des dépenses de fonctionnement de BP 2018 à BP 2019 /+8,78 %

Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2019



Détail par chapitres des recettes d'investissement 2019

Recettes prévisionnelles d'investissement		Pour mémoire Budget 2018	Pour information CA 2018	BP 2019
R10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
R021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
R024	Produits des cessions	1 050,00 €		200,00 €
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 775,00 €	3 825,00 €	5 100,00 €
		3 825,00 €	3 825,00 €	5 300,00 €
R001	Résultat d'investissement reporté	26 940,37 €	26 940,37 €	23 440,83 €
		30 765,37 €	30 765,37 €	28 740,83 €
	Reports 2018			- €
	Σ	30 765,37 €	30 765,37 €	28 740,83 €

Résultat d'investissement 2018	23 440,83 €
---------------------------------------	--------------------

Détail par chapitres des dépenses d'investissement 2019

Dépenses prévisionnelles d'investissement		Pour mémoire Budget 2018	Pour information CA 2018	BP 2019
D20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
D21	Immobilisations corporelles	24 765,37 €	7 324,54 €	22 498,83 €
		30 765,37 €	7 324,54 €	28 498,83 €
	Reports 2018			242,00 €
	Σ	30 765,37 €	7 324,54 €	28 740,83 €

5 - Conclusion

- ▶ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué de 2 sections composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ▶ Un budget primitif avec un total de 316 000,00 € en fonctionnement et 28 740,83 € en investissement, donnant un budget global d'un montant de **344 740,83 €**,
- ▶ Une subvention d'équilibre en provenance de la Commune de Beuvrages à hauteur de **229 462,02 €**, représentant presque 73 % des recettes de fonctionnement 2019.